



Société de transport  
de Sherbrooke

## **SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE**

### **ASSEMBLÉE ORDINAIRE**

### **TENUE AU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA SOCIÉTÉ**

**LE 13 JUIN 2018**

**À 17 H 30**

### **PROCÈS-VERBAL 18-07**

---

#### **Sont présents :**

M. Marc Denault	Président
M. Pierre Tremblay	Vice-Président
M. Pierre Avaré	Administrateur
Mme Évelyne Beaudin	Administratrice
Mme Christine Couture	Administratrice
Mme Ariadne C. Echevers	Administratrice
Mme Chantal L'Espérance	Administratrice

#### **Étaient aussi présents :**

M. Dany Bélanger	Directeur mobilité intelligente et planification, et secrétaire
M. Patrick Dobson	Directeur général
M. Maxime Ferland	Directeur de l'exploitation et de la livraison du service client
M. Michaël Gauthier	Directeur des ressources humaines
Mme Suzanne Méthot	Directrice générale adjointe et trésorière
M. Louis-André Neault	Directeur du marketing, qualité de services et partenariats
M. Stéphan Veilleux	Directeur de l'entretien et de l'environnement client

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE -**

Le président déclare l'assemblée ouverte.

---

**2. ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DU CERTIFICAT DE SIGNIFICATION -**

**RÉSOLUTION 059-18**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'avis de convocation et le certificat de signification soient et sont approuvés.

**- ADOPTÉ -**

---

**3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 9 MAI 2018 ET DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 23 MAI 2018 -**

**RÉSOLUTION 060-18**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le secrétaire soit et est dispensé de lire les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 9 mai 2018 et de l'assemblée extraordinaire du 23 mai 2018.

Que les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 9 mai 2018 et de l'assemblée extraordinaire du 23 mai 2018 soient et sont approuvés.

**- ADOPTÉ -**

---

**4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR -**

**RÉSOLUTION 061-18**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'ordre du jour soit et est approuvé.

**- ADOPTÉ -**

---

## **PÉRIODE DE QUESTIONS DES PERSONNES PRÉSENTES**

### **Madame France Croteau, RUTASM**

Madame Croteau dépose un document et fait lecture de son appréciation des services de transport adapté et urbain. Elle présente ses excuses concernant des propos qu'elle a tenus dans les médias.

### **Monsieur Hubert Richard, résident de l'arrondissement Fleurimont**

Monsieur Richard questionne le financement qui découlera de la Politique de mobilité durable 2030 du Gouvernement du Québec et traite de la gratuité du transport en commun.

### **Monsieur André Marsan, vice-président, Syndicat des chauffeuses et chauffeurs de la STS**

Monsieur Marsan demande un suivi concernant les problèmes rapportés concernant la sécurité en lien avec la gratuité des enfants de 11 ans et moins.

---

## **5. RÉVISION DU PLAN D'EFFECTIFS -**

### **RÉSOLUTION 062-18**

**CONSIDÉRANT** l'importance de renforcer le rôle de la STS comme leader de la mobilité en consolidant l'approche partenariale au cœur des activités du CMDS;

**CONSIDÉRANT** que la STS doit se doter des ressources nécessaires et revoir le rôle de certaines directions afin de rencontrer ses objectifs de croissance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil adopte le plan d'effectifs révisé en modifiant les éléments constituants suivants :

- Structure organisationnelle;
- Classification et description sommaire des tâches des postes des professionnels et des directeurs de la Société de transport de Sherbrooke.

**- ADOPTÉ -**

---

## **6. MODIFICATIONS AU PLAN DE TRANSPORT – 20 AOÛT 2018 -**

### **RÉSOLUTION 063-18**

**ATTENDU QUE** le boulevard René-Lévesque sera ouvert prochainement à la circulation;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'ajouter une desserte sur cette nouvelle voie de circulation et d'apporter des ajustements à certains parcours afin de mieux répondre aux besoins de la clientèle;

**ATTENDU QUE** la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (R.L.R.Q., c. S-30.01) exige que les décisions concernant le service soient publiées dans un journal diffusé dans le territoire de la Société au moins quinze (15) jours avant son entrée en vigueur;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que les modifications suivantes soient et sont adoptées :

**Modifications de parcours**

- **Modification de tracé de la ligne 17 :**  
Via Président-Kennedy, Bertrand-Fabi et Saint-Roch Sud (au lieu de : du Curé et Émery-Fontaine);
- **Modification au tracé de la ligne Spécial 17 et Spécial 18 :**
  - Via Président-Kennedy, Bertrand-Fabi et Saint-Roch Sud (au lieu de : du Curé et Émery-Fontaine);
  - Via Magloire, Marini et Mi-Vallon (au lieu de Michel-Ange et Monet);
- **Modification au tracé de la ligne 26 :**
  - Direction Plaza de l'Ouest : Via Industriel, Pépin, Portland, René-Lévesque, Henri-Labonne, Bourque et Haut-Bois (au lieu de : Industriel, Letellier et Pépin);
  - Direction Carrefour de l'Estrie : Via Haut-Bois, Poisson, Henri-Labonne, René-Lévesque, Portland, Pépin et Industriel (au lieu de : Pépin, Letellier et Industriel)
- **Modification au tracé de la ligne 55 :**
  - Via le stationnement du Carrefour de l'Estrie (au lieu de Portland);
  - Via Craig (au lieu de Bienville);
- **Modification au tracé de la ligne 57 :**  
Via Alexandre-Dumas (au lieu de : André-Breton).

**Modification des horaires**

Que les horaires, sur la ligne 26 soient et sont modifiés tels qu'apparaissant au Guide du réseau et sur le site internet de la STS ([www.sts.qc.ca](http://www.sts.qc.ca)).

Le tout entrera en vigueur le 20 août 2018 conformément à la Loi et sera conservé aux archives sous le no A06-14.

**- ADOPTÉ -**

---

7. **ADDENDA NO 1 – CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE DES LIGNES 20 ET 26 DE TRANSPORT EN COMMUN -**

**RÉSOLUTION 064-18**

**ATTENDU QUE** le boulevard René-Lévesque sera ouvert prochainement à la circulation;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'ajouter une desserte sur cette nouvelle voie de circulation afin de mieux répondre aux besoins de mobilité dans ce secteur;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le directeur général et le secrétaire soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Société de transport de Sherbrooke avec les Promenades de l'Estrie inc. un addenda au contrat de sous-traitance des lignes 20 et 26 de transport en commun selon les termes et conditions de l'addenda conservé aux archives sous le no A17-32.

**- ADOPTÉ -**

---

8. **RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET DES RÈGLEMENTS NUMÉROS R-029, R-029-1, ET R-029-2 À UN COÛT MOINDRE -**

**RÉSOLUTION 065-18**

**ATTENDU QUE** la Société de transport de Sherbrooke a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

**ATTENDU QU'**une partie des règlements a été financée de façon permanente;

**ATTENDU QU'**il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

**ATTENDU QUE** le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

**ATTENDU QU'**il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la Société;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que la Société de transport de Sherbrooke modifie les règlements identifiés à l'annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « montant de la dépense réelle » et « montant financé » de l'annexe;
2. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe.

Que la Société de transport de Sherbrooke informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution.

Que la Société de transport de Sherbrooke demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit et est transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**- ADOPTÉ -**

---

**9. EMPRUNT PAR BILLETS DE 1 632 100 \$ DATÉS DU 20 JUIN 2018 –  
RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE  
PROLONGATION -**

**RÉSOLUTION 066-18**

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Société de transport de Sherbrooke souhaite emprunter par billets un montant total de 1 632 100 \$ qui sera réalisé le 20 juin 2018, réparti comme suit :

<b><u>Règlement numéro</u></b>	<b><u>Pour un montant de</u></b>
R-033	467 100 \$
R-031	210 000 \$
R-035	61 000 \$
R-035	232 000 \$
R-039	285 600 \$
R-039	68 400 \$
R-040	76 000 \$
R-038	174 800 \$
R-038	57 200 \$

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence.

**ATTENDU QUE**, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (R.L.R.Q., chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros R-031, R-039, R-040 et R-038, la Société de transport de Sherbrooke souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**ATTENDU QUE** la Société de transport de Sherbrooke a le 19 juin 2018 un emprunt au montant de 467 100 \$, sur un emprunt original de 1 609 400 \$, concernant le financement du règlement numéro R-033;

**ATTENDU QU'**en date du 19 juin 2018, cet emprunt ne sera pas renouvelé;

**ATTENDU QUE** l'emprunt par billets qui sera réalisé le 20 juin 2018 inclut les montants requis pour ce refinancement;

**ATTENDU QU'**en conséquence et conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement numéro R-033;

IL EST        RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient et sont financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 20 juin 2018;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 20 juin et le 20 décembre de chaque année;
3. Les billets seront signés par le président et la trésorière;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme

suit :

2019	232 800 \$
2020	240 200 \$
2021	248 000 \$
2022	256 000 \$
2023	184 800 \$ (à payer en 2023)
2023	470 300 \$ (à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros R-031, R-039, R-040 et R-038 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 20 juin 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Que, compte tenu de l'emprunt par billets du 20 juin 2018, le terme originel du règlement d'emprunt numéro R-033, soit et est prolongé d'un (1) jour.

**- ADOPTÉ -**

---

**10. EMPRUNT PAR BILLETS DE 1 632 100 \$ DATÉS DU 20 JUIN 2018 –  
RÉSOLUTION D'ADJUDICATION -**

**RÉSOLUTION 067-18**

**CONSIDÉRANT QUE** la Société de transport de Sherbrooke, dont le siège social est à Sherbrooke, a demandé, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunt émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission par billets au montant de 1 632 100 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de cette demande, la Société de transport de Sherbrooke a reçu les soumissions ci-dessous détaillées :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Prix offert</u>	<u>Montant</u>	<u>Taux</u>	<u>Échéance</u>	<u>Coût Réel</u>
Banque Royale du Canada	100,00000	232 800	3,17 %	20-06-2019	3,170 %
		240 200	3,17 %	20-06-2020	
		248 000	3,17 %	20-06-2021	
		256 000	3,17 %	20-06-2022	
		655 100	3,17 %	20-06-2023	
Financière Banque Nationale inc.	98,90200	232 800	2,25 %	20-06-2019	3,193 %
		240 200	2,50 %	20-06-2020	
		248 000	2,70 %	20-06-2021	
		256 000	2,85 %	20-06-2022	
		655 100	3,00 %	20-06-2023	
Caisse Desjardins des Deux-Rivières de Sherbrooke	100,00000	232 800	3,31 %	20-06-2019	3,310 %
		240 200	3,31 %	20-06-2020	
		248 000	3,31 %	20-06-2021	
		256 000	3,31 %	20-06-2022	
		655 100	3,31 %	20-06-2023	

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission ci-haut, provenant de Banque Royale du Canada, s'est avérée la plus avantageuse pour la Société de transport de Sherbrooke;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Société de transport de Sherbrooke accepte l'offre qui lui est faite de Banque Royale du Canada pour son emprunt du 20 juin 2018 au montant de 1 632 100 \$ par billets en vertu des règlements numéros R-033, R-031, R-035, R-039, R-040 et R-038 échéant en série 5 ans comme suit :

232 800 \$	3,17 %	20-06-2019
240 200 \$	3,17 %	20-06-2020
248 000 \$	3,17 %	20-06-2021
256 000 \$	3,17 %	20-06-2022
655 100 \$	3,17 %	20-06-2023

Que les billets, capital et intérêts, soient et sont payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

**- ADOPTÉ -**



11. **CONSIDÉRATION DES SOUMISSIONS REÇUES POUR « TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU DÉBARCADÈRE DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE » - APPEL D'OFFRES STS-18-03 -**

**RÉSOLUTION 068-18**

**ATTENDU QUE** la Société de transport de Sherbrooke a procédé à un appel d'offres pour le réaménagement du débarcadère de l'Université de Sherbrooke;

**ATTENDU QUE** la seule soumission déposée est celle de Sintra inc. au montant de 540 000,00 \$ avant taxes;

**ATTENDU QUE** cette soumission a été considérée conforme par Cima+ s.e.n.c., chargé d'analyser les soumissions reçues et de recommander un octroi de contrat;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le contrat pour le réaménagement du débarcadère de l'Université de Sherbrooke soit et est octroyé à Sintra inc. au montant de 540 000,00 \$ avant taxes.

Que le rapport de recommandation de Cima+ s.e.n.c. soit et est conservé aux archives sous le no A18-18.

**- ADOPTÉ -**

---

12. **BORDEREAU DE LA CORRESPONDANCE -**

**RÉSOLUTION 069-18**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le bordereau de la correspondance reçue pour le mois de mai 2018 soit et est déposé sur le bureau.

**- ADOPTÉ -**

---

13. **COTISATION ANNUELLE DE L'ASSOCIATION DU TRANSPORT URBAIN DU QUÉBEC (ATUQ) POUR 2018 -**

**RÉSOLUTION 070-18**

**ATTENDU QU'**en tant que membre de l'ATUQ il y a lieu pour la STS de payer les cotisations annuelles;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le conseil autorise la STS à payer à l'ATUQ, pour l'année 2018, la somme de quatre-vingt-quatre mille neuf cent vingt et un et quatre-vingt-treize (84 921,93 \$).

**- ADOPTÉ -**

---

**14. FIN D'EMPLOI – MATRICULE # 1341 -**

**RÉSOLUTION 071-18**

**CONSIDÉRANT** la révision de la structure organisationnelle de la Société de transport de Sherbrooke et l'entente de principe, relativement à la fin d'emploi du matricule # 1341, convenues au Comité des ressources humaines le 17 mai 2018;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le conseil entérine l'abolition d'un poste au service du marketing, qualité de services et partenariats et la fin d'emploi du matricule # 1341.

**- ADOPTÉ -**

---

**MESSAGE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Les membres du conseil d'administration souhaitent un bon été et de bonnes vacances estivales à tous.

Monsieur Pierre Tremblay souhaite également un bon été et de bonnes vacances à tous et invite la population à participer aux nombreux événements et festivités qui se dérouleront à Sherbrooke durant la période estivale.

---

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE -**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente assemblée soit levée à 18 h 5.

Sherbrooke (Québec), le 13 juin 2018.

Le président,

Marc Denault

Le secrétaire,

Dany Bélanger